

Pièces à fournir (Demande de Permis de Travail)
TRAVAILLEUR ETRANGER BENEVOLE

1- **Une (01)** demande écrite motivée (avec adresse exacte de l'ONG ou Association à Madagascar + adresse e-mail si possible + cachet) établie par l'**employeur** (nom du signataire, qualité ou titre ou fonction) et adressée à Monsieur Le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales:

2- Convention d'emploi (imprimé fourni par le **Service des Permis de Travail et du Contrôle des Travailleurs Déplacés - SPTCTD** p 403) se référant au Code du Travail Malagasy en vigueur: en **trois (03)** exemplaires, au moins 01 originale (sans rature, ni surcharge, ni gommage et signée par les deux parties).

3- **Une (01)** fiche de renseignements (imprimé fourni par le **SPTCTD**) relative au travailleur faisant l'objet de la demande **légalisée** : (sans rature, ni surcharge, ni gommage et signée par les deux parties).

4- En cas de **RENOUVELLEMENT** de Permis de Travail, **ajouter une photocopie de la dernière Permis de Travail légalisée, une photocopie de la dernière convention visée ou contrat de travail visée**

5- **Rapport** d'activités de l'organisation (ou établissement) des deux dernières années. **(2015 et 2016)**

6- **Programme** d'action des deux prochaines années. **(2018 et 2019)**

7- **Une** lettre d'**engagement** (modèle fourni par le SPTCTD à titre indicatif) de la **Société** ou **ONG employeur légalisée** portant garant du travailleur recrutée **ET déclaration sur l'honneur du travailleur bénévole légalisée OU casier judiciaire n° 3** s'il y a lieu

8- Document précisant:

- Les modalités de prise en charge de l'intéressé par l'Organisme employeur,
- Ou l'attestation de prise en charge de l'organisme étranger (s'il y a lieu),
- Ou les modalités si le travailleur prend en charge sa propre personne : Certificat d'hébergement (bail), relevé du mouvement du compte).

9- Fiche de renseignement sur l'Entreprise (O.N.G ou Association).

10- **Arrêté** portant reconnaissance de la personnalité morale de l'Association par le Ministère de l'Intérieur ou par le Ministère intéressé ou à défaut une photocopie de l'Accord de siège et une photocopie d'un certificat d'immatriculation.